

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Convocation : 7 octobre 2014
Affichage compte rendu : 17 octobre 2014
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI
SECRETÉAIRE : B. D'ANIELLO ROSA

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, JANNOT, D'ANIELLO ROSA, GASSA adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUÏ, ROUTABOUL, SOULIER adjoints, Mesdames KAHOUÏ, FORNENGO, MRAD, TAIAR, BADIN, STIENNE, BRACCO, THEVENET, FERNANDES RAMALHO, FAY, PERRIER, PALANDRE conseillères municipales, Messieurs SEMARI, BAZIN, VERDU, HAOUES, BOUTY, MELLIES, RENOUEAU, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION : Monsieur COMBAZ a donné procuration à madame CHARNAY.

Présents : 30 Absents : 2 procuration : 1

Monsieur le maire fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2014.

Le compte-rendu est approuvé par 27 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO, M.BOUDJELLABA, PERRIER).

N° 1

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUEAU, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- APPROUVE la présente décision modificative n°2 de l'exercice 2014.

Arrivée de monsieur ALLALI.

Présents : 31 Absents : 1 procuration : 1

N° 2

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 30 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO)

- DECIDE d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables proposés par le trésorier.

Arrivée de monsieur GAGNEUR.

Présents : 32 procuration : 1

N° 3

RELATIONS INTERNATIONALES ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX ELEVES DU SECONDAIRE DOMICILIES A GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'allouer la somme de **4 819 euros** au titre de la bourse municipale pour les élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2013-2014.
- DIT que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits au chapitre **67/20/6714**

N° 4

REMUNERATION DES INTERVENANTS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO, FAY, BOUDJELLABA et PERRIER)

- ADOPTE les nouveaux taux de vacation des activités périscolaires de la direction de l'éducation.

N° 5

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'INSTRUCTION ET LA GESTION DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- AUTORISE le maire à signer la convention avec le Conseil Général pour l'instruction et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N° 6

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LE GRAND LYON - EMOUS 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- APPROUVE la convention financière de partenariat ;
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ;
- AUTORISE le maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents y afférent.

N° 7

DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC : PROJETS NATACHA MEGARD (ARTISTE EN RESIDENCE) ET PRINTEMPS D'ETOILES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- AUTORISE monsieur le maire à demander les subventions auprès de la DRAC.

N° 8

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE POUR L'OCCUPATION DU QUAI DE LA NAVIGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 31 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO)

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône pour l'occupation du quai de la Navigation à usage de stationnement, ainsi que tous documents s'y rapportant
- DECIDE du versement unique, par période de cinq ans, de la redevance associée.

N° 9

**CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE POUR L'OCCUPATION
DU BAS PORT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 31 VOIX POUR et 2
ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO)**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône pour l'occupation du bas port à usage de stationnement, ainsi que tous documents s'y rapportant
- DECIDE du versement unique, par période de cinq ans, de la redevance associée.

N° 10

VENTE DE LA PARCELLE B565 AU PROFIT DE LA SOCIETE SOFIGIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- DONNE un accord pour la régularisation des parcelles B 441 et B 480 sans complément de prix
- DONNE un accord à la vente de la parcelle B 565, sise 10 rue de la démocratie au prix de 25 588, 27 euros.
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces, actes y référent et plus généralement faire le nécessaire à cette vente et ces régularisations.

N° 11

**REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
D'INONDATION DU GARON - AVIS DE LA VILLE DE GIVORS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 31 VOIX POUR et 2
ABSTENTIONS (BOUDJELLABA, PERRIER)**

- EMET un avis favorable sur la révision du PPRNi du Garon

N° 12

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION SUR LE PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE GIVORS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 8 VOIX
CONTRE (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO
FAY, BOUDJELLABA et PERRIER)**

- APPROUVE la convention de partenariat avec la Région sur le programme de renouvellement urbain de Givors ;
- AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférent.

N° 13

**ZAC VMC : APPROBATION DU COMPTE RENDU
A LA COLLECTIVITE LOCALE 2010**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 8 VOIX
CONTRE (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO
FAY, BOUDJELLABA et PERRIER)**

- APPROUVE le CRACL VMC 2010.

N° 14

ZAC VMC : APPROBATION DU COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO FAY, BOUDJELLABA et PERRIER)

- APPROUVE le CRACL VMC 2013.

N° 15

GROUPEMENT DE COMMANDES SYSTEME D'ALERTE AUTOMATISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour la mise en place d'un système d'alerte automatisé,
- AUTORISE le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document y afférent.

N° 16

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LYON/LE MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ASSOCIATION ART Ô VERN' RELATIVES A L'EXPOSITION D'ŒUVRES DE ERRÓ, A LA MOSTRA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE, M.PELOSATO) et 4 ABSTENTIONS (MELLIES, RENOUARD, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- APPROUVE la signature des conventions de partenariat entre la ville de Givors et la ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et entre la ville de Givors et l'association Art Ô Vern',
- AUTORISE le maire à signer lesdites conventions.

N° 17

COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Pour le comité technique :

- DECIDE, pour le comité technique et en complément des décisions prises par la délibération du 22 avril 2014, de recueillir l'avis des représentants de la collectivité,
- FIXE à 4 le nombre de suppléants aussi bien pour les représentants du personnel que pour les représentants de la collectivité.

Pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

- FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants,
- FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 3 le nombre de représentants suppléants,
- DECIDE le recueil, pour le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité
- DECIDE, par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil d'administration du CCAS, de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour les agents de la commune de Givors et pour ceux du CCAS

N° 18

ORGANISATION DES ASTREINTES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'organisation des astreintes au sein des services municipaux proposés,
- INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 012.

N° 19

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation du correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE :

- DESIGNER monsieur SOULIER comme correspondant défense.

N° 20

ELECTION DES REPRESENTANTS AU FICHIER COMMUN DU RHONE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée la désignation des représentants au fichier commun du Rhône.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE :

- M. ALLALI (titulaire) et Mme D'ANIELLO ROSA (suppléante) sont déclarés élus par le conseil municipal pour le représenter au Fichier Commun du Rhône.

N° 21

PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A UN AGENT MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- ACCORDE la protection fonctionnelle pour l'agression subie par monsieur Biscaras ;
- AUTORISE la prise en charge par la commune de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice devant être engagés par monsieur Biscaras pour mener les actions nécessaires à sa défense.
- ACCEPTE la proposition de monsieur Biscaras de rembourser à la ville le montant de l'indemnité procédurale à laquelle pourrait être condamné son agresseur.

N° 22

EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO, MELLIES, RENOUE, FERNANDES RAMALHO et FAY)

- APPROUVE la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents non titulaires dans le cadre des accroissements temporaires d'activités à compter du 1^{er} novembre 2014,
- INSCRIT au budget de l'année 2014 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 correspondant, comptes de résultats 64 - 64131 (rémunérations du personnel non titulaire).

N° 23

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 31 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (PALANDRE, M.PELOSATO)

- DECIDE la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 24

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
--

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée de sa décision de ne pas renouveler les arrêtés de détachement sur emploi fonctionnel du Directeur Général des Services et du Directeur Général Adjoint qui doivent prendre fin au 31 décembre 2014.

Monsieur SOULIER apporte une réponse à la question posée par monsieur MELLIES sur la sécurité à Givors qui n'avait pu être examinée lors de la séance du 30 juin 2014.